

IMPORTANT : Eau potable - Restrictions d'eau toujours en vigueur

Bien que le temps soit plus frais et que quelques rares précipitations aient été enregistrées, le débit de notre source d'eau potable reste faible.

La Municipalité de Chevilly maintient donc les restrictions d'usage de l'eau. Les interdictions suivantes restent en vigueur :

- l'arrosage des pelouses ;
- l'arrosage au moyen de jets automatiques ;
- le lavage des voitures et de tout autre véhicule ;
- le remplissage ou l'ajout d'eau dans les piscines, pataugeoires, piscines naturelles et étangs.



Par ailleurs, tous les gestes du quotidien permettant d'économiser l'eau restent les bienvenus.

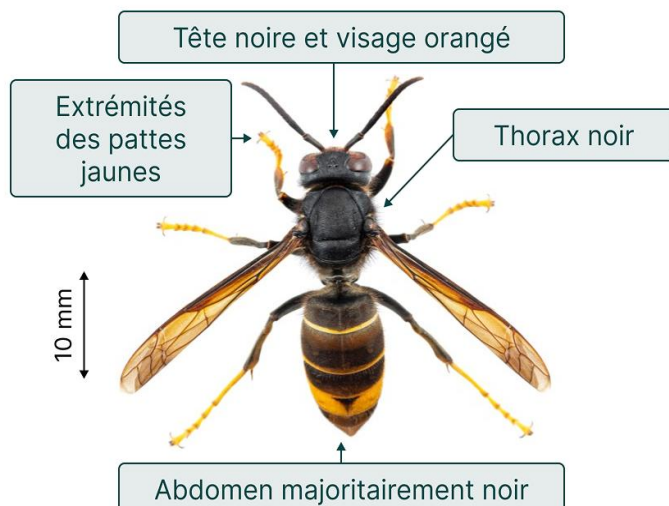
Nous remercions chacune et chacun de respecter ces mesures afin de préserver nos ressources et de garantir l'approvisionnement en eau potable pour les besoins essentiels.

Luttons ensemble contre le frelon asiatique

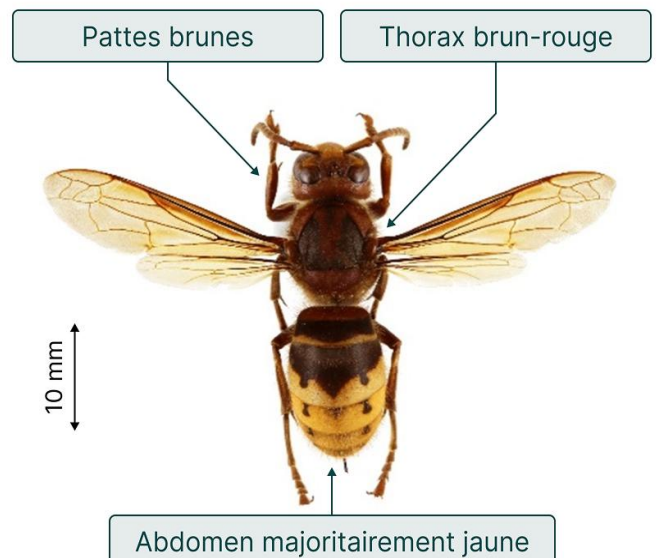
Arrivé en Suisse en 2022, le frelon asiatique se nourrit principalement d'abeilles et autres insectes pollinisateurs. La diminution de la pollinisation aura un impact sur l'agriculture, d'où l'importance de lutter activement contre cette espèce invasive. En cas d'observation, prenez une photo et annoncez-la sur www.frelonasiatique.ch

Frelon asiatique (*Vespa velutina*)

⚠ À SIGNALER !



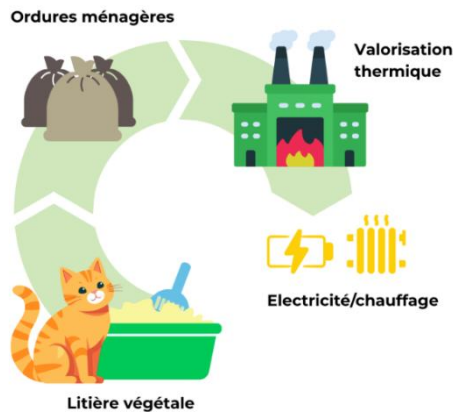
Frelon européen (*Vespa crabo*)



Vidange des piscines

La Municipalité vous remercie de respecter un arrêt de chloration de 48 heures au minimum avant la vidange de vos piscines. Cette eau de vidange doit aller dans une canalisation d'eaux claires. En revanche, l'eau de lavage des filtres ou de lavage de la piscine doit aller dans une canalisation d'eaux usées pour permettre le traitement des produits chimiques utilisés.

Choisir la litière végétale : un petit geste pour nos chats, un grand pas pour nos décharges



Changer de litière pour une litière végétale (bois, maïs, paille, papier recyclé) améliore le confort du chat et réduit l'impact environnemental. En Suisse, les chats génèrent environ 90'000 tonnes de litière par an, dont une grande partie en litière minérale (bentonite) qui ne brûle pas et s'accumule en décharge (5'300 t/an rien que dans le canton de Vaud). La litière végétale, elle, se consume presque entièrement à l'incinération produisant même de l'énergie. Elle est moins poussiéreuse, plus légère, sans



additifs toxiques et tout aussi efficace contre les odeurs. La transition se fait progressivement en mélangeant d'abord les deux litières, puis en augmentant la part de végétale jusqu'au remplacement complet.

Plus d'informations : www.responsables.ch/astuces/choisir-la-litiere-vegetale/

Rappels des règles de savoir-vivre pour un bon voisinage



Les chiens doivent toujours être tenus en laisse dans les espaces publics. Ne laissez jamais votre chien faire ses besoins contre les véhicules, les bacs à fleurs ou sur les parcelles privées des autres – ramassez systématiquement et déposez les déjections dans les poubelles prévues.

Mégots et déchets : à la poubelle publique, pas sur la route, ni dans les jardins ou cours !



Toute infraction constatée pourra être sanctionnée d'une amende !

Aide financière - Adaptation des logements seniors

Dès le 1er juillet 2026, le Canton de Vaud introduit une aide financière pour adapter les logements des seniors afin de favoriser leur maintien à domicile. Cette prestation peut atteindre CHF 3'000.- par personne, sans condition de revenu ni de fortune.

Cette aide s'adresse aux bénéficiaires d'une rente AVS, résidant dans leur logement principal dans le canton de Vaud, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Une évaluation à domicile par un ergothérapeute est nécessaire pour confirmer la pertinence des travaux.

Attention : aucun travail ne doit être entrepris avant l'obtention de la décision formelle d'octroi de l'aide. Les travaux réalisés avant cette décision ne pourront pas être pris en charge.

Des brochures explicatives sont à disposition au bureau communal. Elles peuvent également être envoyées aux personnes intéressées sur simple demande.

Plus d'info : www.vd.ch/alo

Samaritains de la Venoge

Offre de cours : Des cours de premiers secours vous apprennent à agir rapidement et correctement pour apporter une aide appropriée aux victimes d'accidents ou de maladies.

Le prochain cours BLS-AED-SRC pour le public est agendé le samedi 31.10.2026 de 13h à 17h, à Penthaz. Informations et inscriptions : www.samaritainsdelavenoge.com

Dons du sang :

A Penthaz, salle du Verger, Place Centrale 4 :

- o Mercredi 16 décembre 2026, de 15h à 20h

A Cheseaux, Maison de Commune, Route de Lausanne 2 :

- o Lundi 16 novembre 2026, de 14h30 à 19h30

Registre communal des entreprises

Le registre communal des entreprises a pour mission de recenser l'ensemble des acteurs économiques de la commune. Sont inclus :

- Les indépendants,
- Les entreprises,
- Les enseignes,
- Les commerces de détails et services,

indépendamment de leur envergure et de leur inscription potentielle au registre du commerce. Les succursales, dépôts, adresses postales et locaux de vente doivent également

faire l'objet d'une inscription au lieu de leur exploitation.

Toute personne souhaitant exploiter une entreprise, un établissement ou un commerce est tenue de s'inscrire dans ce registre avant son ouverture. Cette démarche est gratuite. Le formulaire est à disposition au bureau communal ou en téléchargement sur notre site internet : www.chevilly.ch - onglet documents - contrôle des habitants.

Prochainement à Chevilly...

Ven 25 septembre - 17h	Café des Grenouilles (Ancien abattoir, rue du Four)
Dim 27 septembre	Journée votations CH - VD
Jeu 1 ^{er} octobre - 12h	Repas des aînés (infos suivront)
Mer 7 octobre - 9h	Café des Grenouilles (salle communale)
Mer 4 novembre - 9h	Café des Grenouilles
Ven 20 novembre - 17h	Café des Grenouilles
Dim 29 novembre	Journée votations CH - VD
Mer 2 décembre - 9h	Café des Grenouilles
Jeu 3 décembre - 20h	Conseil général
Ven 4 décembre - 20h	Soirée contes (salle communale)
Sam 12 décembre - 10h30	Sapins et apéritif de la Commune

Fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé du **lundi 19 au vendredi 23 octobre 2026**. Merci de prendre vos dispositions.

Ciné-séniors à Cossonay

La Commune met à disposition des entrées pour le ciné-séniors qui a lieu le premier mardi après-midi des mois d'octobre, novembre, décembre et janvier au Cinéma de Cossonay. Pour plus d'informations et le programme, vous pouvez vous adresser au bureau communal.

Café des Grenouilles



Calendrier 2ème semestre 2026



Partager un café, créer du lien

Exceptionnellement

A l'Espace culturel (ancien abattoir)

Août	Vendredi	21 août 2026 de 17h à 19h
Septembre	Mercredi	2 septembre 2026 de 9h à 11h
	Vendredi	25 septembre 2026 de 17h à 19h

A la salle villageoise

Octobre	Mercredi	7 octobre 2026 de 9h à 11h
Novembre	Mercredi	4 novembre 2026 de 9h à 11h
	Vendredi	20 novembre 2026 de 17h à 19h
Décembre	Mercredi	2 décembre 2026 de 9h à 11h
	Vendredi	Soirée contes  4 décembre 2026 à 20h

Venez comme vous êtes !
Participation libre, selon vos envies et vos possibilités

Café des Grenouilles



Le Café des Grenouilles poursuit ses rendez-vous !

Un moment convivial et informel pour se retrouver, échanger et partager un moment entre habitantes et habitants de Chevilly.

Retrouvez le calendrier des prochaines rencontres dans ce FlashInfo.

Au plaisir de vous y retrouver nombreux !